question uit-r 253/5[[1]](#footnote-1)

Utilisation du service fixe et tendances futures

(2012)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que le service fixe a évolué au fil des années et que cette évolution est constante tant sur le plan des techniques que sur celui des applications, y compris l'utilisation de systèmes hertziens fixes de grande capacité;

*b)* que cette évolution des techniques et des spécifications propres au service fixe conduit à une évolution des architectures de réseau ainsi que de la capacité et de la largeur de bande nécessaires;

*c)* que l'exploitation des bandes de fréquences supérieures, par exemple les bandes supérieures des ondes millimétriques, constitue une des mesures importantes pour faire face à ces nouveaux besoins en constante évolution;

*d)* que, compte tenu de cette évolution, il faudra peut-être prendre en compte d'autres considérations en matière de gestion du spectre et de réglementation pour satisfaire ces nouveaux besoins;

*e)* qu'on a besoin d'orientations et d'informations mises à jour en ce qui concerne la stratégie à moyen terme et à long terme relative au spectre, y compris les principaux facteurs d'évolution et les principales tendances du service fixe;

*f)* que de telles orientations faciliteraient grandement la tâche des administrations, des constructeurs et des opérateurs de télécommunications lors des discussions sur la gestion du spectre;

*g)* que, du fait de la croissance exponentielle du trafic mobile large bande, les infrastructures de raccordement du service fixe sont de plus en plus lourdement sollicitées;

*h)* que les liaisons de raccordement et les liaisons relais pour les systèmes d'accès hertzien nomade peuvent être assurées à l'aide de technologies très diverses,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

Quels sont les principales tendances et les principaux facteurs d'évolution des technologies et des applications du service fixe dans les différentes bandes attribuées à ce service pendant la période 2024-2027 et au-delà, compte tenu des éléments suivants:

– scénarios de déploiement, considérations relatives à la propagation, progrès technologiques, capacité et spectre nécessaires;

– utilisation des bandes de fréquences supérieures des ondes millimétriques (par exemple au‑dessus de 60 GHz);

– spécifications techniques et opérationnelles des systèmes hertziens fixes fonctionnant dans les bandes supérieures des ondes millimétriques, y compris les systèmes de grande capacité, par exemple les liaisons ayant un débit de l'ordre du gigabit?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans des Recommandations nouvelles ou révisées et/ou Rapports nouveaux ou révisés;

2que les premiers résultats de ces études devraient être fournis d'ici à 2027.

Catégorie: S2

1. En 2023, la Commission d'études 5 des radiocommunications a repoussé la date d'achèvement des études au titre de cette Question. [↑](#footnote-ref-1)